

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

du concours de Psychologue territorial de classe normale

- Session 2023 -

Introduction

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a organisé, au titre de l'année 2023, un concours sur titres pour le recrutement de psychologues territoriaux de classe normale, pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.



Inscriptions sur le site www.concours-territorial.fr	Du 20 septembre au 26 octobre 2022
Epreuves orale	24,25 et 26 décembre 2022
Résultats d'admission	27 janvier 2023
Postes ouverts	50

Conditions d'inscription

Conditions générales d'inscription aux concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale :

- Posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont le candidat est ressortissant,
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat le candidat est ressortissant,

*Notre mission,
faciliter
les vôtres !*

Condition de diplômes :

Pour cette session, les candidats devaient être titulaires :

- ✓ Soit de la licence et de la maîtrise en psychologie, et, en outre, soit d'un diplôme d'études spécialisées en psychologie, soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel, soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe du décret n°2004-584 du 16 juin 2004
- ✓ Soit de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes précités dans les conditions fixées par l'article 1er du décret n°90-255 du 22 mars 1990
- ✓ Soit du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers,
- ✓ Soit du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris,
- ✓ Soit du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.

Candidats admis à concourir

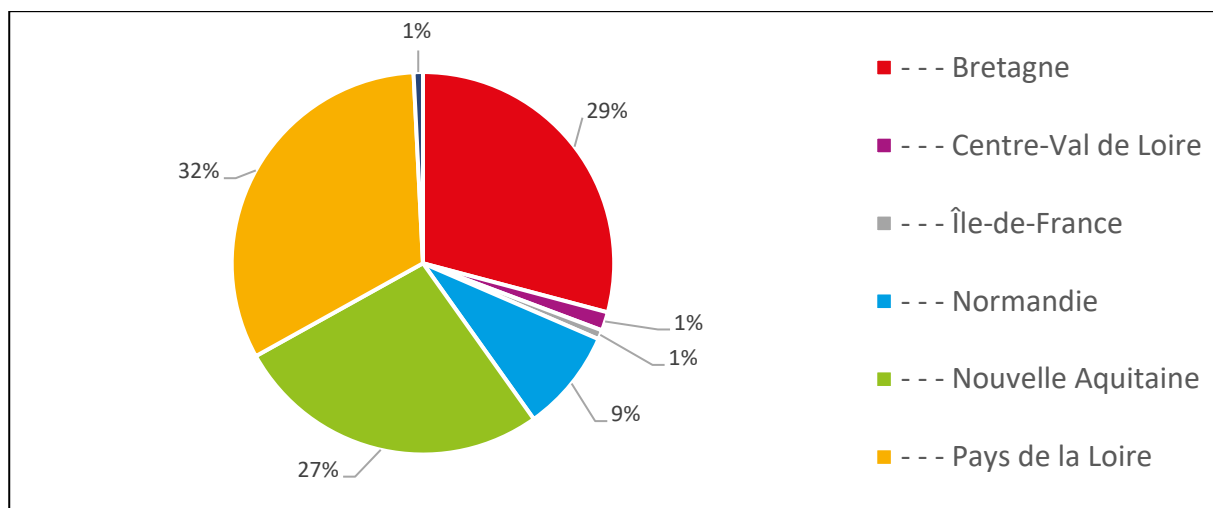
127 candidats ont été admis à concourir.

Le nombre de candidats admis à concourir est en forte baisse par rapport à la session de 2019 (229 candidats)

1. Répartition des candidats admis à concourir



2. Répartition géographique des candidats admis à concourir



Le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 a supprimé l'épreuve écrite d'admissibilité du concours de psychologue territorial de classe normale. Ainsi, l'épreuve orale constitue l'unique épreuve d'admission de ce concours.

Il s'agit d'un entretien, ayant pour point de départ **un exposé du candidat** sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (**durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé**).

En vue de l'épreuve, chaque candidat présentant le concours de psychologue territorial constitue et transmet, lors de son inscription, une **fiche individuelle de renseignement** au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. Le modèle de la fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site du centre de gestion. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. Pour présenter cette épreuve adaptée, les candidats transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours.

La note de cadrage de l'épreuve est disponible sur le site internet du CDG 85 [ICI](#).

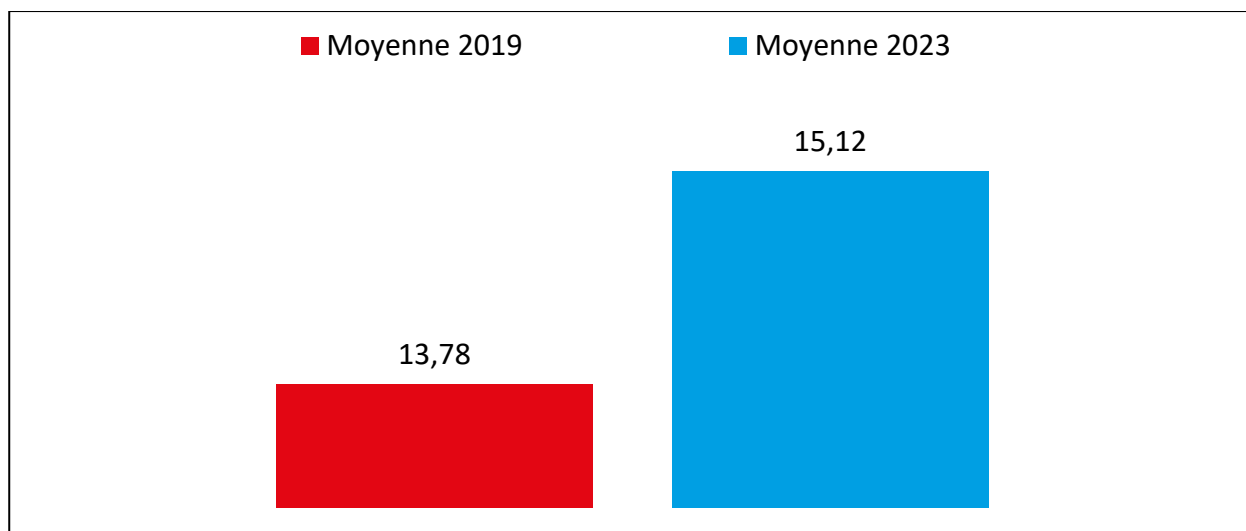
Les épreuves d'entretien se sont déroulées les 24, 25 et 26 janvier 2023 à la Maison des communes.

Les 108 candidats présents à l'épreuve d'entretien (taux de présence de 85 %) ont été reçus par des groupes d'examineurs composés chacun :

- d'un(e) élu(e) local(e),
- d'un(e) fonctionnaires territorial(e),
- d'un(e) personne qualifiée.

1. Comparaison de la moyenne générale entre les sessions 2019 et 2023

La **moyenne générale des notes** obtenues par l'ensemble des candidats présents à l'épreuve est en hausse par rapport à la **session 2019**.



Décision du jury :

Conformément au règlement du concours :

- Il est attribué à l'unique épreuve orale une note de 0 à 20.
- Toute note inférieure à 5 entraîne l'élimination du candidat.
- Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être déclaré admis et sur cette base arrête, dans la limite des postes ouverts, la liste d'admission. Celle-ci est classée par ordre alphabétique.
- Le jury n'a pas l'obligation de pourvoir tous les postes ouverts (en l'occurrence 50 postes).

Le jury a fixé le seuil d'admission à 16.5/20. 108 candidats ont été déclarés lauréats du concours

Bilan 2023

Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents à l'épreuve orale	Nombre de lauréats
127	108	50

Comparaison avec les années précédentes

	2019	2023
Inscrits	234	129
Admis à concourir	229	127
Présents à l'unique épreuve d'entretien	176	108
Moyenne des épreuves orales	13,78	15,12
Seuil d'admission	16,25	16,50
Nombre d'admis	54	50
Pourcentage d'admis par rapport aux présents à l'unique épreuve d'entretien	30.68 %	46.3%
Pourcentage d'admis par rapport aux admis à concourir	23.6%	39.37%

Conclusion

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement celles et ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts vers une démarche de réussite.

La présidente de jury remercie les correcteurs et les membres de jury de leur investissement et de leur disponibilité ayant permis le bon déroulement de ce concours.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON,
La Présidente du jury



Brigitte PHELIPEAU